



**Voyage à Bruxelles**  
**4 et 5 décembre 2019**  
**TES1-TES2**



Ce carnet appartient à .....

**Institut Saint Thomas de Villeneuve**  
**1646 Avenue Roger Salengro**  
**92370 Chaville**



Chaville, le 3 décembre 2019

Chers élèves,

Madame Rodarie, Madame Duval, Madame d'Herbès et moi-même sommes très heureuses de vous accompagner à Bruxelles afin d'y découvrir les institutions européennes.

Ce voyage s'inscrit parfaitement dans le cadre de votre programme de SES, Thème 2 d'économie : Mondialisation, finance internationale et intégration européenne et plus précisément le Chapitre 2 : Quelle est la place de l'Union Européenne dans l'économie globale ?

Ce questionnement portera sur la nécessaire coordination des politiques économiques (monétaire et budgétaire) des pays membres de l'Union économique et monétaire (UEM) qui ont adopté une monnaie unique (l'Euro) le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Ce chapitre permettra de s'interroger, dans une perspective critique, sur les difficultés posées par la coordination des politiques budgétaires des États-membres mais aussi sur les difficultés d'avoir une politique monétaire unique au sein de l'UEM.

C'est pourquoi, au cours de ce voyage, vous aurez l'occasion d'échanger avec un député européen sur la construction européenne et les difficultés posées par une intégration plus poussée des politiques des États-membres.

Ce voyage permettra aussi de se familiariser avec l'histoire de la construction de l'Union européenne mais aussi avec ses institutions avec la visite de la conseil de l'Union européenne, du parlement européen, de la maison de l'histoire européenne et du parlementarium.

Enfin, ce voyage permet aussi aux deux classes de TES de vivre ensemble un temps privilégié avec leurs professeurs dans un cadre extra-scolaire. Celui-ci favorise ainsi la cohésion du groupe mais aussi l'entraide entre les élèves leur permettant d'appréhender sereinement les bacs blancs et les examens de fin d'année.

Que soit remerciée Madame de Heulme, qui a incité ses professeurs à lui proposer des projets innovants pour les terminales. Le niveau connaîtra ainsi en 2019/2020 : un séjour à Berlin pour les TL, un séjour à Genève pour les TS et un séjour à Bruxelles pour les TES.

Très bon voyage à tous

Sophie Coutansais-Pervinquière  
Responsable de niveau terminale et professeur de SES

## Planning du voyage

<b>Mercredi 4 décembre 2019</b>	<b>Jeudi 5 décembre 2019</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5h45 rdv devant STV</li> <li>• 6h départ du car</li> <li>• 11h arrivée à Bruxelles</li>   <li>• Déjeuner (prévoir un pique-nique ou acheter sur place)</li>   <li>• 13h30 RDV devant le conseil de l'Union Européenne (fouille des sacs et vérification d'identité)</li> <li>• 14h30-16h Visite du <b>conseil de l'Union européenne</b></li> <li>• <b>Rencontre avec Xavier THOREAU</b> du secrétariat général du conseil de l'Union européenne à la justice et aux affaires intérieures.</li> <li>• 16h30 – 17h30 Visite <b>guidée à pied du centre de Bruxelles</b></li> <li>• Accueil et installation à l'auberge de jeunesse <i>Hôtel de jeunes MEININGER Hôtel Bruxelles Gare Rue Bara 101 1070 BRUXELLES</i></li> <li>• 18h45 Diner</li> <li>• 20h15 Promenade à pied dans le <b>centre historique de Bruxelles</b> (marché de Noël)</li> <li>• 22h retour à l'hôtel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse</li> <li>• 8h15 dépôt des bagages dans le car</li> <li>• 8h30 départ de l'auberge de jeunesse</li> <li>• 9h fouille des sacs et vérification d'identité à la maison de l'histoire européenne</li> <li>• 9h30 visite guidée de la <b>maison de l'histoire européenne</b></li> <li>• 11h Fouille des sacs et vérification des pièces d'identité au parlement</li> <li>• 11h 30 Rencontre avec <b>un député européen : François-Xavier Bellamy</b></li>   <li>• 12h30 Déjeuner fourni par l'auberge (panier repas)</li>   <li>• 13h30 Fouille et vérification des pièces d'identité au parlement</li> <li>• 14h-15h visite guidée du <b>parlement européen</b></li> <li>• 15h30 Fouille et vérification des pièces d'identité au parlementarium</li> <li>• 16h visite du <b>parlementarium</b></li> <li>• 17h30 départ</li>   <li>• Diner (à acheter sur place)</li> <li>• 23h arrivée approximative à STV</li> </ul>

# Bienvenue en Belgique



La Belgique est un **Etat fédéral** (depuis 1993) et une **monarchie constitutionnelle** (depuis 1830). En effet, la révolution belge de 1830 a abouti à la fondation de la Belgique indépendante. Un royaume est alors fondé et le trône est offert à Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, un prince allemand (après avoir été refusé par le Duc de Nemours fils du Roi de France).

La Belgique est dirigée par un chef d'Etat, le **roi Philippe** (photo ci-dessus : le roi Philippe et la reine Mathilde) et par un chef de gouvernement, le **premier ministre**.

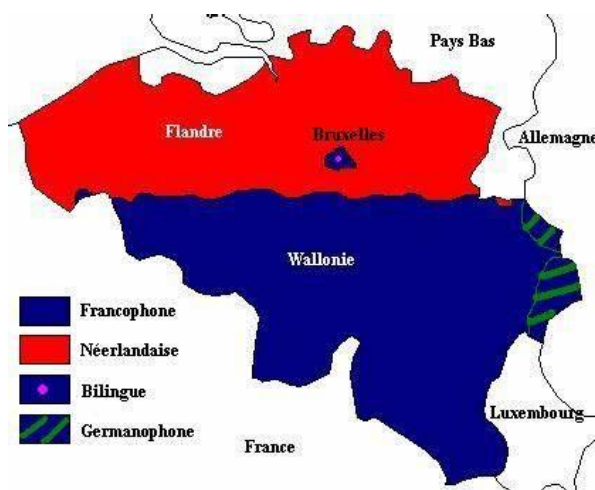
Le pouvoir décisionnel n'est pas centralisé mais réparti entre trois niveaux :

- **Le gouvernement fédéral** dont le chef est le Premier ministre : **Sophie Wilmès**.

L'Etat fédéral conserve principalement les **fonctions régaliennes** (défense, politique étrangère, justice, fiscalité, sécurité publique, politique, économique) et reste compétent pour la sécurité sociale et les pensions.



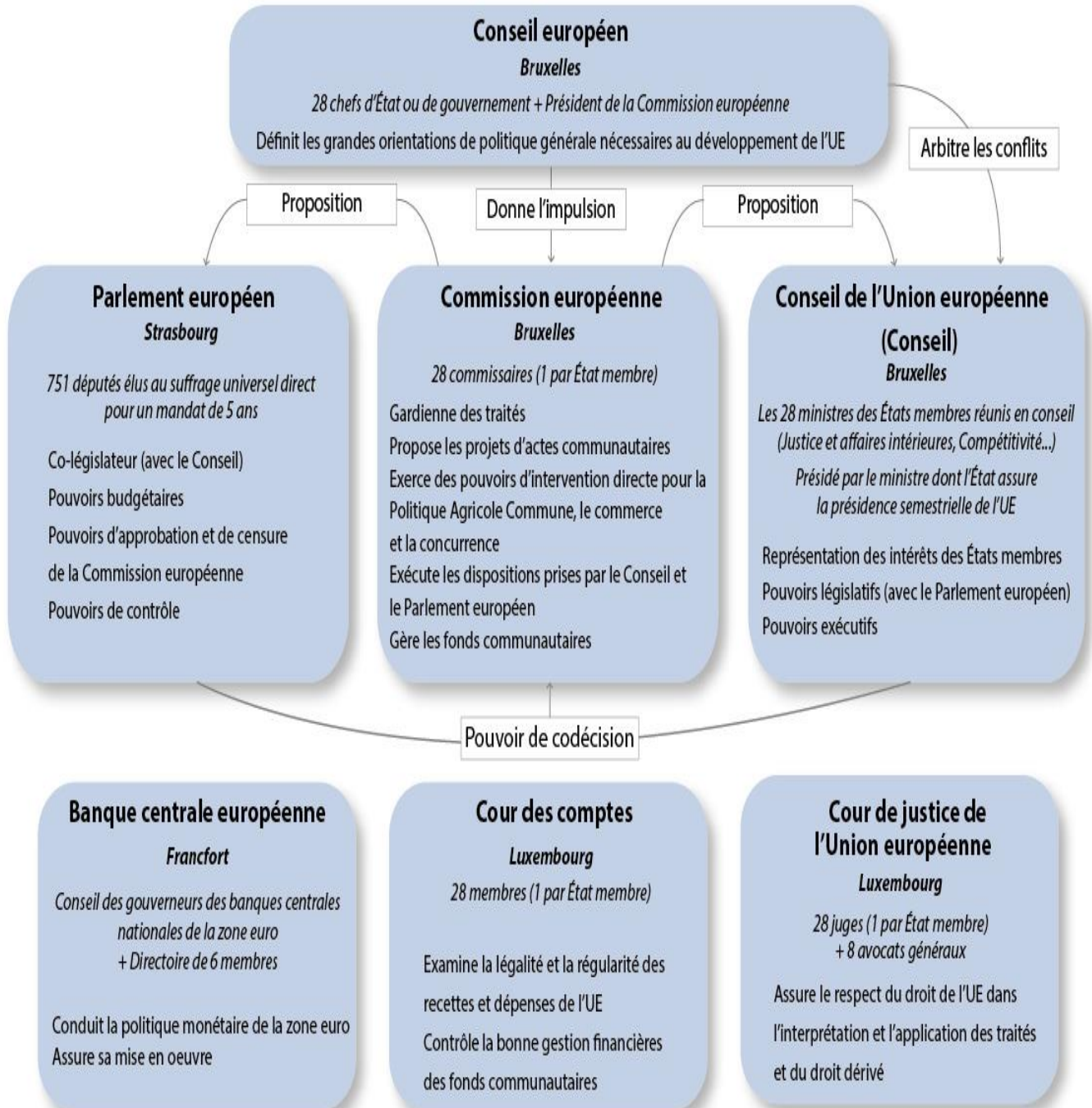
- **Les trois « Régions »** (Flandre, Wallonie, Bruxelles-Capitale) sont compétentes dans les matières liées à l'économie et au territoire (agriculture, politique économique, emploi, pouvoirs locaux, travaux publics, transports régionaux - bus et trams -, environnement).
- **Les trois « Communautés »** (flamande, française, germanophone), fondées sur le régime linguistique, sont chargées de la langue, la culture, l'audiovisuel, l'enseignement et des matières dites « personnalisables » (aide sociale, santé, formation professionnelle, protection de la jeunesse, tourisme).



Juridiquement, ces trois niveaux sont tous égaux, mais leurs pouvoirs et compétences portent sur des domaines différents.

Bruxelles est, avec Luxembourg et Strasbourg, un des trois sièges officiels des institutions européennes.

## Les principales institutions de l'Union européenne



Auteur: Charlotte Bezamat-Mantes

Source: adaptation de Y. Doutriaux, C. Lequesne, *Les institutions de l'Union européenne après la crise de l'euro*, La Documentation française, 2013

© Diploweb - Mai 2014



Mercredi 4 décembre 2019

## Visite du Conseil de l'union européenne

Le Conseil de l'Union européenne, ou Conseil de l'UE exerce, sur un pied d'égalité avec le Parlement européen, la fonction **législative**. Il s'agit d'une instance où se réunissent les **ministres** des gouvernements de chaque pays membre de l'UE pour adopter **des actes législatifs** et coordonner les politiques. Le siège du Conseil de l'UE se situe à **Bruxelles** mais les ministres de l'UE siègent en avril, juin et octobre à **Luxembourg**.

Le Conseil est également l'une des deux branches de l'autorité **budgétaire** : à ce titre, il arrête et modifie le budget européen avec le Parlement. Il adopte également certaines **décisions** ainsi que des **recommandations** non contraignantes, conclut les **accords internationaux** de l'Union, **nomme** les membres de la Cour des comptes, du Comité économique et social européen et du Comité des régions, et prend les décisions politiques dans le domaine **monétaire**, notamment dans le cadre de l'Eurogroupe.

En résumé, le conseil de l'Union européenne :

- Représente les Etats membres
- Adopte la législation européenne
- Fixe l'agenda politique avec la Commission.

Le Conseil de l'Union européenne ne doit pas être confondu avec :

- Le **Conseil européen** qui rassemble les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne et le président de la Commission.

Le président du conseil européen est l'ancien premier ministre belge **Charles Michel** depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, il est désigné pour un mandat de deux et demi renouvelable une fois.



- Le **Conseil de l'Europe** qui est une organisation internationale extérieure à l'Union européenne et qui assure l'application de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (tournée vers l'éducation, la culture et surtout la défense des droits de l'homme).

Ce que je retiens de la **visite du conseil de l'Union européenne** : .....

.....

.....

.....

.....

.....

**La Commission européenne** est un organe essentiel du processus décisionnel de l'UE. Elle est indépendante des Etats membres.



Cette institution de l'Union a le **monopole de l'initiative législative et elle dispose de pouvoirs exécutifs** importants dans des domaines tels que la concurrence et le commerce extérieur notamment. Elle met en œuvre les décisions du Parlement et du Conseil, elle veille à la bonne application des politiques et enfin, elle exécute le budget de l'UE. La Commission **se réunit au moins une fois par semaine à Bruxelles**, en général le mercredi, et lors de la session mensuelle du Parlement européen à **Strasbourg**. La **durée du mandat** de la Commission est de **cinq ans**, pour la faire coïncider avec la durée de la législature du Parlement européen.



Pour la première fois, les députés européens ont élu une femme à la présidence de la commission européenne, l'ancienne ministre allemande, **Ursula van der Leyen**. Elle est à la tête de l'exécutif européen depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

La Commission est composée de **28 commissaires (un par État membre)**, dont le président de la Commission, les sept vice-présidents et le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Chaque commissaire est en charge d'un portefeuille particulier.

Après le rejet de la candidature de Sylvie Goulard, les eurodéputés acceptent la nouvelle candidature proposée par le chef de l'Etat français, Emmanuel MACRON, celle de **Thierry Breton**.

A 64 ans, l'ancien ministre de l'économie (gouvernement Chirac), est le seul grand patron à intégrer la commission européenne. Son parcours chez Bull, Thomson, France Télécom et Atos (le géant européen du numérique, qu'il dirigeait depuis 2009) en fait un expert des questions numériques, de l'intelligence artificielle et des ordinateurs quantiques.



### **Banque centrale européenne**

Autre nouvelle nomination, Christine Lagarde quitte le FMI pour devenir présidente de la **Banque centrale européenne (BCE)** depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, succédant ainsi à l'italien Mario Draghi. La BCE siège à Francfort.



**Jeudi 5 décembre 2019**  
**Visite de la maison de l'histoire européenne**

La maison de l'histoire européenne est située dans la le **bâtiment Eastman** (du nom du fondateur de l'entreprise Kodak, l'américain George Eastman qui y fonda l'Institut dentaire George-Eastman de Bruxelles).



Cette maison est située au cœur du quartier Léopold à proximité des institutions européennes. Ce bâtiment marquant du patrimoine bruxellois propose depuis 2017 une muséographie résolument moderne de l'histoire européenne, principalement des deux derniers siècles.

Ce que je retiens de la **visite de la maison de l'histoire européenne** : : .....

.....

.....

.....

.....

.....





**Jeudi 5 décembre 2019**

**Rencontre avec un député européen : François-Xavier BELLAMY**



François-Xavier Bellamy, né le 11 octobre 1985 à Paris, est un professeur agrégé de philosophie, essayiste et homme politique français. Lors de sa première rentrée comme enseignant, l'inspecteur général de l'Éducation nationale lui assènera : « vous n'avez rien à transmettre ».

Le normalien exprime alors le fond de sa pensée dans un livre **« Les déshérités ou l'urgence de transmettre », prix Femina 2014**. Ce livre dénonce un système éducatif hérité de penseurs comme Descartes, Rousseau et Pierre Bourdieu (« Les héritiers » 1964).

Adjoint au maire de Versailles de 2008 à 2019, il devient député européen en juillet 2019. Il est membre du groupe du Parti populaire européen (Démocrates Chrétiens).

**Au parlement européen, il est membre :**

- De la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
- De la commission de la pêche
- De la commission de la culture et de l'éducation
- De la délégation pour les relations avec les pays du Machrek (Irak, Syrie, Liban, Jordanie, Palestine)
- De la délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

**Ses principales contributions aux débats en séances plénières portent sur :**

- La criminalisation de l'éducation sexuelle en Pologne
- L'urgence climatique et environnementale, conférence des nations unies sur les changements climatiques (COP25)
- Conséquences de la faillite du groupe Thomas Cook
- Les opérations militaires de la Turquie dans le Nord-est de la Syrie et leurs répercussions
- Le retrait du Royaume-Uni de l'UE

Ce que je retiens de la **rencontre avec François-Xavier Bellamy** : : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

---

**Jeudi 5 décembre 2019**  
**Visite du parlement européen**

**Le parlement Européen** élu au suffrage universel donne son avis sur les propositions de la commission et contrôle son action. Il vote le budget. Son rôle est surtout consultatif. Il siège à Bruxelles et Strasbourg.



Le traité de Lisbonne (2007) a **limité à 751 le nombre des membres du Parlement européen** (750 députés plus un président). Le président est l'italien **David Sassoli** depuis le 3 juillet 2019.

Un seuil minimum de 6 députés par État membre est prévu, aucun pays ne pouvant disposer de plus de 96 sièges (art. 14 TUE). Ces règles sont entrées en vigueur pour la première fois avec les élections européennes de 2014.

Après les élections de 2014, parmi les pays ayant le plus grand nombre de députés (en raison de leur poids démographique), l'Allemagne dispose de 96 **sièges**, la **France de 74**, le Royaume-Uni de 73, l'Italie de 73. Les plus petits pays, Malte, Chypre, le Luxembourg et l'Estonie ont élu 6 députés chacun.



Les sessions parlementaires sont divisées entre Bruxelles et Strasbourg depuis les premières élections en 1979. **Le siège officiel est à Strasbourg**, comme pour marquer la réconciliation et le lien entre la France et l'Allemagne, lors de la construction de l'UE à partir de 1957. Seulement, à l'époque, seulement 6 pays étaient membres contre 28 aujourd'hui.

Ainsi, déplacer chaque mois les parlementaires des 28 Etats membres, de Bruxelles à Strasbourg, pour quatre jours par mois, coûte au moins 114 millions d'euros par an.

Ce que je retiens de la **visite du parlement européen** : .....

.....  
.....  
**Jeudi 5 décembre 2019**  
**Visite du parlementarium**

**Le parlementarium** est le centre des visiteurs du parlement européen.

Ce musée interactif montre l'histoire de la construction européenne en se focalisant en particulier sur le Parlement européen à l'aide d'une exposition permanente et d'un écran numérique à 360°.



Ce que je retiens de la **visite du parlementarium** : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Union européenne**

• **Sortant potentiel : le Royaume -Uni**

L'article 50 du traité de l'Union européenne (UE) prévoit la possibilité de retrait d'un Etat membre. Une majorité de britanniques a voté lors du referendum du 23 juin 2016, la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Après la notification de son intention de sortir le 29 mars 2017. Le Royaume -Uni disposait d'une période de deux ans pour négocier cette sortie. Au terme de ce délai, la sortie devait être automatiquement effective. Pourtant, **la date de sortie a déjà été repoussée** par trois fois déjà, tout d'abord le 29 mars 2019, puis le 31 octobre 2019 pour finalement être fixée **au 31 janvier 2020**.

• **Entrants potentiels :**

États dont la candidature est reconnue et la procédure d'adhésion est en cours	État dont la candidature a été déposée mais qui n'est pas encore officiellement reconnu candidat.	États dont la candidature a été déposée mais la procédure d'adhésion a été stoppée de leur fait.	États reconnus comme candidats potentiels mais n'ayant pas déposé de candidature.
L'Albanie	Bosnie-Herzégovine	Islande	Kosovo
Macédoine du Nord		Norvège	Moldavie
Monténégro		Suisse	
La Serbie			
Turquie			

# LES PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

## BRUXELLES

- Commission européenne
- Parlement européen
- Conseil de l'UE
- Comité économique et social européen
- Comité des régions

## STRASBOURG

- Parlement européen
- Médiateur européen

## LUXEMBOURG

- Cour de justice de l'UE
- Cour des comptes européennes

## FRANCFORT

- Banque centrale européenne

## LES ÉLARGISSEMENTS DE L'UE

- 1951** Europe des 6 : Allemagne, France, Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas
- 1973** Europe des 9 : Royaume-Uni, Irlande, Danemark
- 1981** Europe des 10 : Grèce
- 1986** Europe des 12 : Espagne, Portugal
- 1995** Europe des 15 : Autriche, Suède, Finlande
- 2004** Europe des 25 : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie
- 2007** Europe des 27 : Bulgarie, Roumanie
- 2013** La Croatie devient le 28<sup>ème</sup> État membre de l'Union européenne

